

PIFIL : Plingers au FILage – Le nouveau programme pour développer un dispositif limitant les captures accidentelles de dauphins communs

[Projet](#)

Lancé en octobre 2021, le projet PIFIL, porté par le CNPMEM, vise à acquérir des données en mer pour la validation scientifique d'une solution technologique efficace et éprouvée sur le terrain. Le programme s'inscrit dans la lignée des projets de [...]

Thématique : Écosystèmes et environnement | **Localisation** : France, Golfe de Gascogne | **Filière** : Pêche

 **Projet : Terminé**

 **Porteurs du projet** : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM),

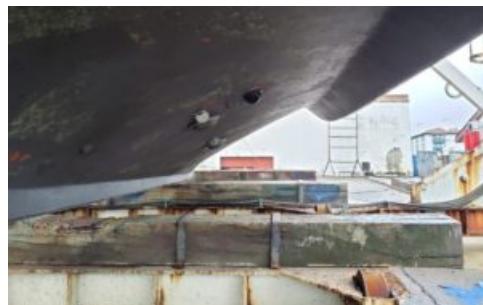
Contexte

Lancé en octobre 2021, le projet PIFIL, porté par le CNPMEM, vise à acquérir des données en mer pour la validation scientifique d'une solution technologique efficace et éprouvée sur le terrain. Le programme s'inscrit dans la lignée des projets de recherche menés par les professionnels de la pêche et les scientifiques. En capitalisant sur les expérimentations du projet LICADO initié en 2019, PIFIL s'intéresse à un dispositif prometteur pour les fileyeurs : l'activation durant l'opération de filage de répulsifs acoustiques de nouvelle génération, conçus spécifiquement pour les dauphins communs (les pingers CETASAVER). Les résultats obtenus dans le cadre de LICADO sont encourageants mais une expérimentation à plus grande échelle est nécessaire pour pouvoir ensuite évaluer son efficacité sur la base de données statistiques robustes : c'est l'objectif du projet PIFIL.



Dispositif installé dans la cabine © PDA

Au travers de leurs observations, les professionnels ont identifié ce moment de l'action de pêche comme particulièrement à risque pour différentes raisons^[1]. Les acousticiens ont confirmé que les microbulles créées par le navire dans son sillage pouvaient perturber momentanément l'écholocation des mammifères marins se trouvant à proximité immédiate.



Pinger installé sous la coque d'un navire © PDA

Les pingers CETASAVER émettent un signal acoustique répulsif éprouvé et validé scientifiquement (effet répulsif sur 200 mètres maximum, provoquant un éloignement dans 87% des cas). Chaque signal est unique pour éviter les phénomènes d'accoutumance. La nuisance acoustique dans l'écosystème est aussi limitée car il est actionné seulement lors de l'opération de filage.

[1] C'est le moment où le filet est le plus 'mou' (détendu) entraînant plus de risques qu'un mammifère marin s'y emmèle ; une fois le filet calé dans le fond, sa hauteur est assez faible par rapport à celle de la colonne d'eau au-dessus, celui-ci est donc peu en interaction avec les mammifères marins ; lors de la remontée du filet, ce dernier est tendu et donc moins propice à l'emmèlement d'un mammifère marin.

Objectifs

- ✓ Trouver rapidement une solution opérationnelle pour limiter les interactions des dauphins communs avec les fileyeurs.
- ✓ Tester à plus grande échelle une solution pérenne, validée scientifiquement et éprouvée sur le terrain

Actions

• Identification de navires volontaires

Un travail d'identification de navires de pêche volontaires pour s'équiper en dispositif acoustique et participer aux tests proposés a été réalisé pendant l'été 2021. Il a montré la possibilité de trouver des pêcheurs volontaires sur l'ensemble de la façade Atlantique représentant des types de pêches au filet variés. Ainsi, d'après les réponses à un questionnaire transmis au cours de l'été 2021, a minima 43 professionnels souhaitent être volontaires pour tester le dispositif, dont 31 dès cet hiver.

• Phasage

Une première phase permettra d'équiper 20 navires pour l'hiver 2021/2022. Une seconde phase, bénéficiant du retour d'expérience de la première permettra l'équipement d'une deuxième série de navires à plus grande échelle d'ici fin 2022. Le nombre de navires équipés dans cette deuxième phase restera à préciser, en fonction de la première phase mais aussi du budget disponible, des volontaires et des arrêts prévus (pas de remboursement des sorties d'eau des bateaux).

• Préparation d'un protocole

Un protocole scientifique pour l'utilisation du matériel (période de déclenchement du pinger) et la récolte de données scientifiques sera établi à partir de l'expérience acquise au cours des projets précédents ou en cours dans le cadre de cette thématique, et grâce à une collaboration entre les structures professionnelles et les autres partenaires du projet. Le Département Ressources Biologiques et Environnement (RBE) de l'Ifremer sera sollicité pour avis sur le protocole et des échanges avec l'observatoire Pélagis seront proposés lors de la définition de ce protocole. L'échange avec les scientifiques en amont des expérimentations en mer permettra de s'assurer que les données récoltées seront adaptées aux analyses de données.

Résultats

Résultats attendus :

- équiper au moins 20 navires volontaires avec le dispositif ;
- élaborer et appliquer un protocole de récolte de données pour comparer opérations de pêches avec et sans pinger ;
- bancariser ces données pour une utilisation par les instituts scientifiques ;
- réaliser une étude statistique des données récoltées en 2021/2022 à l'été 2022 et une analyse complète du jeu de données au printemps 2023 afin de mesurer l'efficacité du dispositif par rapport aux opérations de pêche témoins.

Lien web du projet : <https://www.comite-peches.fr/pifil-le-nouveau-programme-pour-developper-un-dispositif-limitant-les-captures-accidentielles-de-dauphins-communs/>